



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 8559

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la démographie médicale et plus particulièrement sur les pénuries de spécialistes. À l'exception de l'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, certaines régions souffrent d'un déficit de praticiens dans les spécialités telles que l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie et la médecine dentaire. Les habitants de ces régions sont souvent contraints, eu égard à l'importance des listes d'attentes pour les rendez-vous conventionnés dispensés dans les centres hospitaliers universitaires d'accepter des rendez-vous privés non conventionnés et aux prix nettement supérieurs au tarif remboursé. Pour certaines spécialités telles que la chirurgie ophtalmique, les patients les plus aisés préfèrent même se faire soigner à l'étranger. Si l'augmentation du numerus clausus entamé en 2002 constitue une première réponse, la formation de spécialistes demeure un enjeu de santé publique. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour mettre fin à la pénurie de spécialistes dans les spécialités de l'ophtalmologie, l'oto-rhino-laryngologie et la médecine dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8559

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6485

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)